

Association la Navette
38 rue la Navigation
1201 Genève
lanavette38@gmail.com

par courriel
Mme Sandrine Salerno
rue de l'Hotél-de-Ville 5
1204 Genève

Genève, le mardi 9 avril 2019

Concerne : lettre ouverte à Mme. Salerno

Madame la Conseillère administrative,

Depuis plus de deux mois, l'association la Navette tente de rentrer en négociation avec la Gérance Immobilière de la Ville, afin que huit habitant.e.s du 38 rue de la Navigation puissent garder leur logement. Ces trois appartements sont occupés depuis plus d'un an, et ont auparavant été laissés à l'abandon durant plusieurs années (cinq ans pour un des appartements).

Pour rappel, le samedi 9 mars, une lettre vous a été envoyée pour vous informer de l'existence de l'association la Navette, et de trois appartements occupés au 38 rue de la Navigation. Elle vous sollicitait afin de formaliser la situation des habitant.e.s. Cette lettre faisait suite à la menace d'une expulsion illicite d'un des appartement, annoncé par un dénommé M.Boiron, qui s'est avéré être un agent de police de la BRIC. L'expulsion était légitimée selon lui par la plainte pour violation de domicile déposée par vos services à l'encontre des habitant.e.s concernés. Elle a finalement été annulée. La GIM a par la suite entamé une procédure d'expulsion et déposé une plainte pour violation de domicile à l'encontre de tous les habitant.e.s des trois appartements.

Depuis lors, l'association la Navette, que vous avez redirigée vers la cheffe de service de la GIM, Mme. Bietenhader, a envoyé trois courriers la sollicitant pour un entretien, en vue de régulariser la situation des trois appartements. Des lettres de soutien de plusieurs associations - comme la SURVAP - de collectifs, partis, syndicats ou autres entités ont été envoyés à la GIM.

Comme réponse à ces multiples courriers, la cheffe de service verrouille le dialogue, en se cachant derrière des arguments peu sensibles à la

situation, voire pour certains fallacieux. Il nous semble utile ici d'en énumérer certains, afin de mettre en lumière la justification de vos services au refus d'entrer en matière à nos demandes, et à une réponse par la force, utilisant sans équivoque un déploiement judiciaire et policier.

- « la Ville de Genève n'entend pas tolérer l'occupation illicite des trois logements [...] »¹.

C'est pourquoi la Navette tente depuis deux mois de formaliser la situation pour les trois appartements du 38 rue de la Navigation.

- Dans plusieurs courriers, la GIM mentionne l'état « d'insalubrité » des appartements qui ne permettrait pas de les louer.

Ces appartements ont en effet été retrouvés dans un état de délabrement avancé, et volontaire pour deux d'entre eux : les sanitaires et les chauffe-eaux avaient été enlevés. À aucun moment la GIM n'a pris note des informations des habitant.e.s sur les rénovations qu'ils et elles ont entrepris, photos à l'appui. Un architecte est venu visiter les lieux le 28 mars, et son expertise a été transmise à la GIM ainsi qu'à vous-même. Il constate que « les appartements qu'il a visité ne sont pas plus ni moins insalubres que les autres appartements de cet immeuble, et ni de nombreux autres immeubles », « qu'aucune urgence n'est de mise pour des raisons techniques ou sanitaires » et « qu'il n'y a pas lieu de procéder à une évacuation pour cause d'insalubrité »². La Navette réitère que l'état actuel des lieux ne justifie pas une évacuation, et que malgré la vétusté des appartements, leurs habitant.e.s peuvent y habiter jusqu'aux rénovations.

- « [...] plus de 3'500 demandes de logements sont aujourd'hui en attente, et que les demandeurs-ses de logements qui attendent une proposition ne comprendraient légitimement pas pour quels motifs l'occupation illicite d'un objet confère à l'occupant-e des privilèges en terme de mise à disposition d'un appartement »³.

La Navette rappelle que ce n'est pas les habitant.e.s qui ont soustrait les appartements susmentionnés au parc immobilier de la ville, mais bien la GIM qui les a laissés vides pendant plusieurs années. La mise en concurrence des habitant.e.s du 38 rue de la Navigation avec les demandeur-euse-s de logements à la GIM ne fait donc aucun sens. D'autant plus que ces appartements resteront vides jusqu'aux rénovations.

- « A noter enfin que la Ville de Genève est la collectivité publique communale qui fait l'effort le plus important en termes de logement social, près de 5'000 logements étant attribués aux personnes qui en ont le plus besoin et dont la situation personnelle et économique est souvent très précaire. »⁴

¹ Courrier du 22 mars 2019, par Mme. Bietenhader, adressé à la Navette

² Expertise réalisée le jeudi 28 mars par l'architecte Morten Gisselbaek

³ Courrier du 3 avril 2019 de Mme. Bietenhader, en réponse à la lettre de soutien envoyée par plusieurs entités

⁴ Courrier du 3 avril 2019 de Mme. Bietenhader, en réponse à la lettre de soutien envoyée par plusieurs entités

La Navette soutient cet effort, et ne comprend pas en quoi la Ville de Genève contredirait ses engagements en laissant les trois appartements habités jusqu'aux rénovations au lieu de les laisser vides. D'autant plus que la nécessité d'occuper des lieux vides est créée par une importante pénurie de logements abordables à Genève, et participe à la lutte contre le mal logement que vous soutenez. Dans ce sens, nous ne comprenons pas non plus la réponse punitive de la GIM, qui se traduit par ces plaintes pour violation de domicile.

Par conséquent, nous constatons une mauvaise gestion de cette affaire de la part de vos services, et nous estimons que vous en assumez la responsabilité politique. Nous vous demandons donc de prendre position sans vous cacher derrière une barrière administrative fictive, et de prendre en compte nos revendications :

- Nous demandons que les plaintes pour violation de domicile soient retirées
- Nous demandons que les procédures d'expulsion soient annulées
- Nous demandons que les négociations avec la Navette s'ouvrent, afin de convenir d'un contrat associatif jusqu'aux rénovations de l'immeuble

Dans l'attente d'une proposition de rendez-vous, nous restons à votre entière disposition et nous vous adressons, Mme la Magistrate, nos salutations distinguées,

La Navette
Association de défense d'habitant.e.s du 38 rue de la Navigation
